PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL N°04
DU 19 MAI 2026

Présents :
BORNE Patrice, BRYDON Maryline, CHAGUÉ Benoit, CHRÉTIEN Aurélie, COLLERY Martine, CORDIER Mélissa COURGEY Angélique, DUCROUX Séverine, Alexis GAUROIS, JACOULET Bernard, JANES Daniel, MILLET Alix, MILLOZ Martial, PEQUIGNOT Joëlle, SPADETTO Antoni.

Absents excusés (es) : Martial MILLOZ, Joëlle PEQUIGNOT

Invités :
PARENT Marie-José, CULOT Benjamin (suppléants)
MAILLARD Nathalie (comptable de la commune)

Secrétaire de séance : Benoit CHAGUE
La séance est ouverte à 20h35

Validation du Procès-Verbal n°3

Le maire demande aux Conseil municipal s'il valide le Procès-verbal suivant :

- PV n°3 du 15 avril 2026

Le Procès-verbal est validé à l'unanimité.

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Le maire demande aux Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour la composition de la commission communale des impôts direct.
Le conseil municipal valide cette demande à l'unanimité.

Délégation du maire – Urbanisme

Le maire demande au conseil municipal de revoir la délégation au maire concernant l'Urbanisme. La précédente délibération a été retoquée par le contrôle de légalité de la préfecture du Doubs puisqu'elle a été jugée imprécise. Ainsi, le maire propose une nouvelle formulation de cette délibération.
Délibération : 260519.01
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la nouvelle formulation proposée par le maire.

Logement communal de la salle de Chazelot-Montferney
Le maire informe le conseil municipal que des travaux sont nécessaires pour mettre à la location ce logement, notamment au niveau de la cheminée et du sol. Afin de pouvoir le proposer à la location, le maire demande que ces travaux soient chiffrés et effectués. Les maires délégués de Chazelot et Monteferney travaillerons sur le sujet.

Le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la destination du logement, afin qu'il soit proposé à la location pérenne et ne soit plus un logement d'urgence. Des demandes ont déjà été présentées en mairie.

Délibération : 260519.02

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire chiffrer les travaux et de changer la destination du logement comme un logement à la location et non plus un hébergement d'urgence.

Tarif de salle des fêtes de Rougemont

Le maire propose au Conseil municipal de réévaluer les tarifs de la salle des fêtes de Rougemont afin de prendre en compte l'évolution générale des prix.

Un travail de comparaison a été effectué et présenté au Conseil municipal par la première adjointe afin d'accompagner la prise de choix de ce dernier.

Le maire précise que si le conseil accepte de réévaluer les tarifs de la salle des fêtes de Rougemont, il faut que le conseil prévoit des travaux d'amélioration de la cuisine de la salle de Rougemont.

Voici le nouveau règlement et les nouveaux tarifs proposés :

Tarifs weekend et jour férié

UTILISATEURS	SALLE ET CUISINE	Sans Vaisselles
Locaux	600 €	550 €
Extérieurs	850 €	800 €
Manifestation culturelle		200 €
Associations locales	150 €	100 €
Utilisation Chauffage	100 €	100 €

Tarifs Journée en semaine

UTILISATEURS	SALLE ET CUISINE	Sans Vaisselles
Locaux	400 €	350 €
Extérieur	500 €	450 €
Manifestation culturelle		200 €
Associations locales	100 €	50 €
Utilisation Chauffage	100 €	100 €

Lors de la réservation, le locataire devra fournir les éléments suivants :

- Le contrat de location complété
- Un chèque d'arrhes, correspondant à la moitié de la somme de la location, sera demandé et encaissé.
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Un chèque de caution de 1 000 €

Le locataire devra respecter les conditions suivantes :

- Rendre les locaux balayés, le matériel et la vaisselle rangés et nettoyés, et les toilettes nettoyés et récurés.
- Les ustensiles de la vaisselle non rendus ou cassés seront facturés.

Si les employés communaux doivent intervenir, les tarifs suivants sont proposés :

- Toute dégradation sera facturée au réel
- Nettoyage : 200 € de l'heure.

Délibération : 260519.03
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du règlement et les nouveaux tarifs de la salle des fêtes de Rougemont. Le conseil accepte également que le maire délégué de Chazelot voit pour un nouvel équipement pour la cuisine.

Tarif de salle des fêtes de Rougemont
Le maire propose au Conseil municipal de réévaluer les tarifs de la salle de convivialité de Chazelot-Montferney afin de prendre en compte l'évolution générale des prix.
Un travail de comparaison a été effectué et présenté au Conseil municipal par la première adjointe afin d'accompagner la prise de choix de ce dernier.
Voici le nouveau règlement et les nouveaux tarifs proposés :

	Week-end	Journée semaine
Locaux	150 €	75 €
Extérieurs	250 €	125 €
Associations	80 €	40 €
Utilisation chauffage	50 €	25 €

Lors de la réservation, le locataire devra fournir les éléments suivants :

- Le contrat de location complété
- Un chèque d'arrhes, correspondant à la moitié de la somme de la location, sera demandé et encaissé.
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Un chèque de caution de 500.00 €

Le locataire devra respecter les conditions suivantes :

- Rendre les locaux balayés, le matériel et la vaisselle nettoyés et rangés et les toilettes nettoyés et récurés.
- Les ustensiles de la vaisselle non rendus ou cassés seront facturés.

Si les employés communaux doivent intervenir, les tarifs suivants sont proposés :

- Toute dégradation sera facturée au réel
- Nettoyage : 200 € de l'heure.

Délibération : 260519.04
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du règlement et les nouveaux tarifs de la salle des fêtes de Rougemont.

Subvention 2026 aux associations
La première adjointe présente aux Conseil municipal la proposition de subvention aux associations pour l'année 2026. Nous reprenons exactement les mêmes que l'année précédente.
La Gym ne souhaite pas de subvention.

- La Concorde Football.....1 000.00 €
- DOUBS CENTRAL HANDBALL :.....1 000.00 €
- Tennis Club :1 000.00 €
- Association Culturelle :.....1 000.00 €
- Donneurs de sang bénévoles :.....100.00 €
- C.O.R.R. :.....150.00 €
- Union Nationale des Combattants (section de Rougemont150.00 €
- Souvenir Français :150.00 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers :.....300.00 €
- Judo Club :.....400.00 €
- Rougemont Scrabble :50.00 €
- BABADOUC Badminton:.....400.00 €
- Les Ecoles Rubrimontaines :..... 250.00 €
- Champ Pôté :200.00 €
- MAM Lumineuses :.....200.00 €
- Les Chats Perchés.....100.00 €

Délibération : 260519.05
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de subventions aux associations.

Demande d'agencement d'une place de parking devant l'ancienne perception
L'EANM Le Manoir demande qu'une place de parking soit réservée pour le manoir pour les résidents qui se rendent à l'atelier du Manouart. Le maire propose au conseil municipal de refuser cette demande afin de ne pas impacter les commerces alentour. Mais c'est un sujet à revoir prochainement.
Délibération : 260519.06
Le conseil municipal accepte la proposition du maire de refuser la demande et de revoir une autre proposition, sauf :
Contre : Martine Collery
Abstention : Daniel Janes, Séverine Ducroux.

Composition de la commission communale des impôts directs
Le maire propose une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants pour la DDFIP qui choisira ensuite 6 personnes parmi cette liste.
Délibération : 260519.07
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du maire pour la composition de la commission communale des impôts directs.

Divers
Le maire informe le conseil municipal que souvent, des personnes viennent déposer leurs déchets dans les poubelles de la commune, que ce soit dans celles des salles des fêtes et convivialités, des écoles ou autre. Il faut que nous trouvions une solution pour éviter cela puisque souvent, nous n'avons plus la place pour nos poubelles.
Ainsi, il faut que nous réfléchissions à une solution.

La séance est levée à 23h15mn

Prochaine réunion
Vendredi 5 juin 2026

Le Maire,
Alix Millet

